

Note de présentation brève et synthétique du budget

Saliès

Population totale : 850 (Populations légales au 1^{er} janvier 2020 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023).

ANALYSE FINANCIERE COMMUNE DE SALIES				
	Rétrospective			
	2019	2020	2021	2022
Produit des contributions directes	250 514,00	259 130,00	264 932,00	276 888,00
Fiscalité indirecte (FPIC DTMO)	30 657,00	34 232,35	51 952,58	40 535,14
Dotations (74)	165 283,00	164 859,73	158 483,35	165 716,59
Autres recettes d'exploitation	75 257,00	73 549,10	89 057,66	85 932,22
Total des recettes réelles de fonctionnement (moins chap 42)	521 711,00	531 771,18	564 425,59	569 071,95
Charges à caractère général (chap 011)	110 958,00	117 005,83	128 186,37	146 062,51
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	180 144,00	181 095,88	202 305,92	229 674,23
Autres charges de gestion courante (chap 65)	93 068,00	79 142,50	80 765,33	88 007,59
Intérêts de la dette (art 66111)	8 933,00	6 918,74	5 396,12	9 042,45
Autres dépenses de fonctionnement	33 207,00	34 030,25	33 946,29	32 627,79
Total des dépenses réelles de fonctionnement	426 310,00	418 193,20	450 600,03	505 414,57
Epargne brute	95 401	113 578	113 826	63 657
Remboursement du capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	44 530,00	204 583,98	45 731,52	126 055,66
remboursement de la dette voirie	8 779,00	9 049,00	9 329,00	9 618,00
Epargne nette	59 650	81 957	77 423	52 780
FCTVVA (art 10222)	37 524,00	27 589,10	2 884,23	7 856,07
Emprunts	-	-	-	846 409,00
Autres recettes	229 305,00	141 207,01	17 285,76	13 760,90
Total des recettes réelles d'investissement *1	266 829,00	168 796,11	20 169,99	868 025,97
Sous-total dépenses d'équipement	175 744,00	16 718,46	59 957,06	144 421,78
Autres investissements hors PPI (165...)	761,00	-	-	-
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	44 530,00	204 583,98	45 731,52	126 055,66
Autres dépenses d'investissement	-	-	-	-
Capacité d'investissement résiduelle	-	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement	221 035	221 302	105 688,58	270 477,44
Fonds de roulement en début d'exercice *2	76 097,48	225 501,68	295 622,33	333 258,30
Résultat de l'exercice	149 974	70 121	37 636	670 824
Fonds de roulement en fin d'exercice	226 071	295 622	333 258	1 004 082
Capital restant dû cumulé au 01/01	514 232,00	470 464,00	266 062,84	219 998,66
Capital restant dû cumulé au 31/12	470 464,00	266 062,84	219 998,66	940 854,82
Dette voirie au 01/01	77 191,00	68 412,00	47 173,00	37 555,00
Dette voirie au 31/01	68 412	59 363	37 844	27 937
Encours de la dette net au 31/12	402 052	206 700	182 155	912 918
Capacité de désendettement en années	4,2	1,8	1,6	14,3

Quelques indicateurs.

La capacité de désendettement a augmenté car des prêts ont été réalisés en 2022.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 619 862,00 €

Les dépenses de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement est en baisse importante cette année (baisse de près de 50 % avec un excédent de 56 757,38 €).

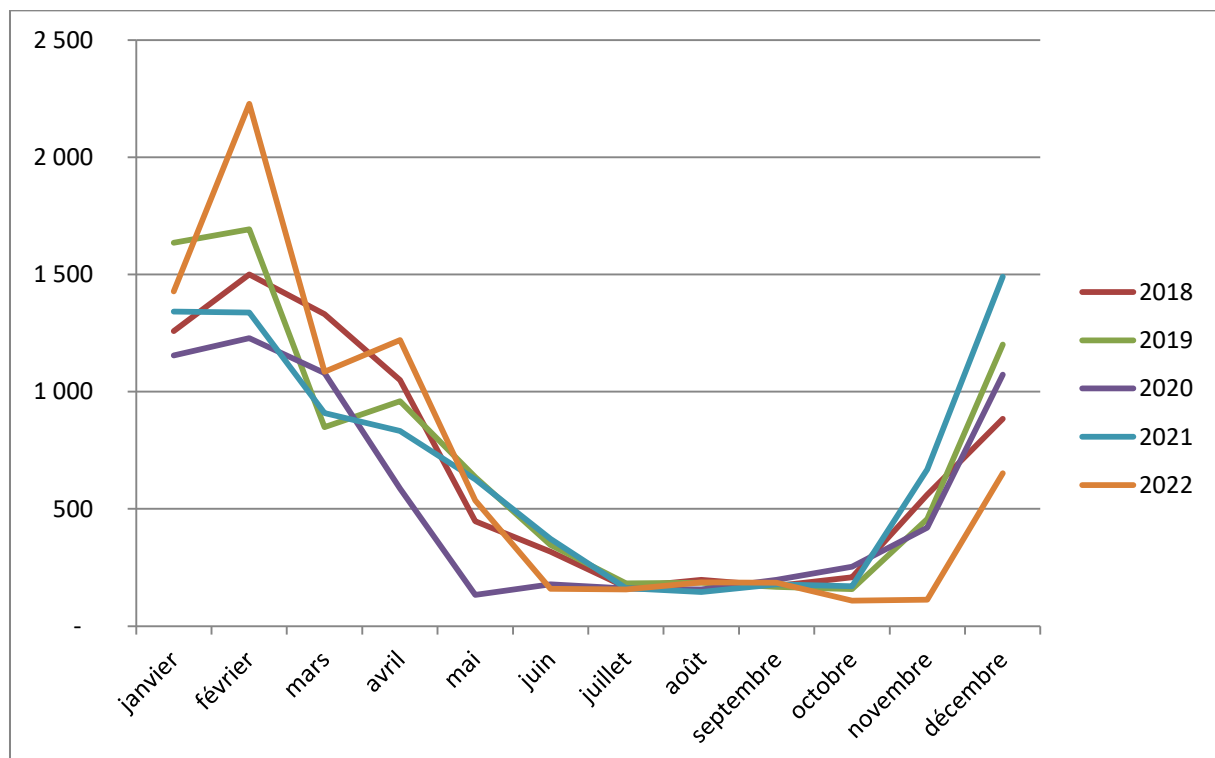
Les résultats de clôture cumulés donnent un excédent de 124 487,68 euros en fonctionnement et 879 594,53 euros en investissement.

Les marges de manœuvre étant très restreintes en fonctionnement, il est à prévoir que les excédents de fonctionnement continuent de baisser, car les postes d'économies sont quasi inexistantes.

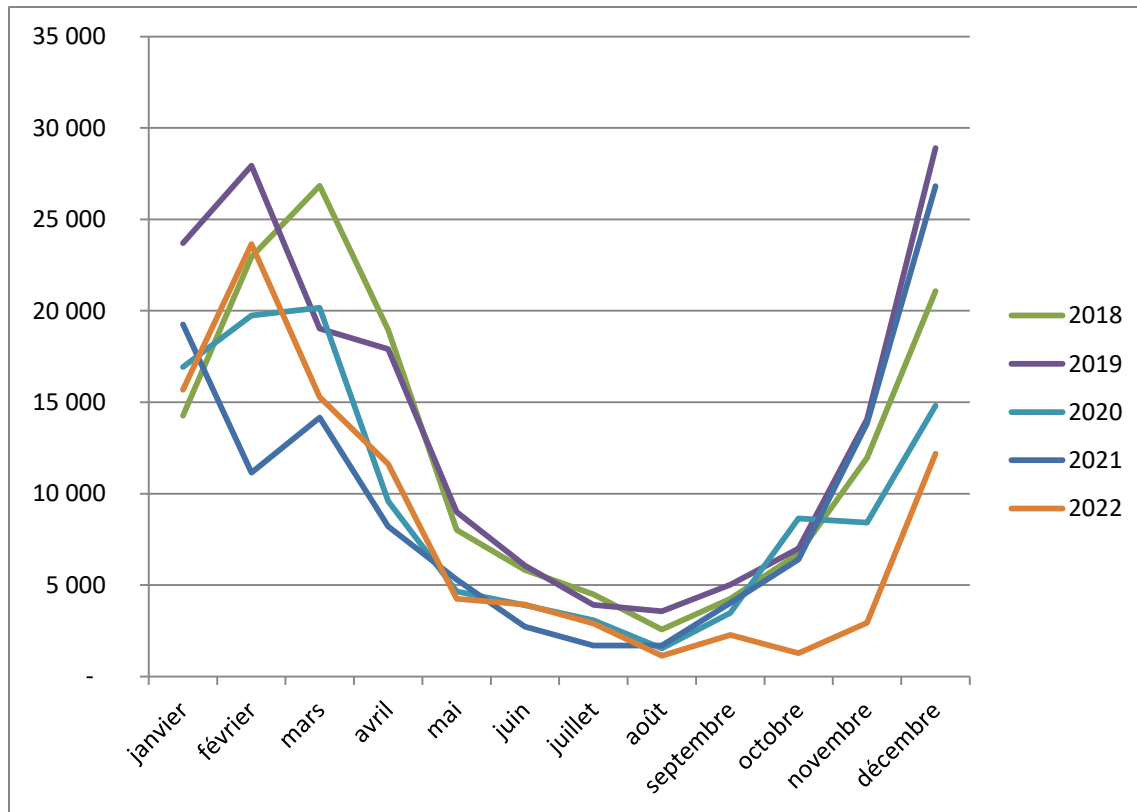
Bien que les consommations d'énergie aient baissées, grâce à l'installation des panneaux solaires et le système d'autoconsommation mis en place fin 2022, l'augmentation des tarifs ne nous permettent de réaliser les économies espérées mais limitent toutefois l'explosion de la ligne budgétaire de l'énergie (+12 000 euros de 2021 à 2022).

Mairie : en 2022 taux de couverture de 30% et de 22% en 2023
 Ecole et salle : en 2022 taux de couverture de 29% et de 18% en 2023.

Consommation d'électricité en kWh – MAIRIE



Consommation d'électricité en kWh - MAIRIE



Les petites collectivités de moins de 10 employés, avec moins de 2M€ de recettes, ayant contractualisé une puissance inférieure à 36 kVa et qui sont éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVe), vont bénéficier, à nouveau, du bouclier tarifaire qui est donc maintenu en 2023 sur la base d'une hausse des tarifs réglementés d'électricité limitée à +15 % en moyenne pour les clients éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité.

L'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes mentionne que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu' élu local :

- en tant qu' élu en leur sein,
- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale,

obligation introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019).

L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article L. 2123-24-1-1 du CGCT).

L'intégralité des indemnités versées à Saliès concernent des indemnités de fonction (pas de remboursement de frais ou d'avantages en nature).

Nom	Fonction	Montant indemnités/an en € Brut
Bruno GASCON	Adjoint	4 653,96
Valérie JACQUET	Adjointe	3 815,41

Jacky MIQUEL	Adjoint	4 653,96
Jean-François ROCHEDREUX	Maire	15 909,00
TOTAL		29 032,33

Les dépenses de personnel ont augmenté. Cela s'explique notamment par l'augmentation de 3,5 % du point d'indice effective à partir du 1^{er} juillet 2022 pour tous les agents de la fonction publique. Il s'agit de la plus forte revalorisation depuis 37 ans.

Les recettes de fonctionnement

Les taux d'imposition n'ont pas augmenté en 2022.

Les recettes de fonctionnement sont stables, même si les recettes issues de la fiscalité indirecte sont en baisse. Les taux d'imposition seront augmenté en 2023, afin d'anticiper la fin de la hausse des bases qui ont été importantes ces dernières années mais qui restent exceptionnelles.

En effet, l'épargne brute commence à baisser. L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont on dispose pour financer ses investissements.

La section d'investissement

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 117 656,21 €

Les dépenses d'investissement

La situation budgétaire de la commune pour 2022 fait apparaître un excédent d'investissement de 715 884,78 euros.

Les résultats de clôture cumulés donnent un excédent de 879 594,53 euros en investissement.

Plusieurs prêts ont été réalisés en 2022.

- Avec le crédit agricole, un prêt d'un montant de 96 409 € a été réalisé. Il s'agissait d'un compactage avec remboursement anticipé du prêt n°07296468188 d'un montant de 56 409€ et d'un nouveau crédit de 40 000 € avec un taux fixe à 0,84% sur une durée de 10 ans.
- Avec le Crédit Mutuel, un prêt à taux fixe d'un montant de 450 000 € sur 15 ans à un taux fixe de 0,60%
- Avec le Crédit Mutuel un prêt relais d'un montant de 300 000 € sur 2 ans à un taux fixe de 0,38%

Cela explique l'augmentation de la capacité de désendettement en 2022.

Ces indicateurs positifs nous permettent d'envisager des investissements importants pour l'avenir.

Pour 2022, il y a des perspectives externes à la commune qui peuvent influencer notre budget négativement ou positivement.

Les perspectives négatives concernent

- l'inflation qui risque d'augmenter les coûts des projets.

Les perspectives positives sont :

- le fonds de concours qui a été adopté par l'agglomération qui s'élève à 114 000 euros pour Saliès et qui permettra d'aider au financement de nos projets d'investissement.
- L'extinction d'emprunts à horizon 2024 et 2026

Le projet photovoltaïque a été réalisé en 2022. A ce jour, les taux de subvention accordé par le Département et la Préfecture ne sont pas connus.

En 2023, les projets de la restructuration de la cantine scolaire, de la désimperméabilisation de la cour d'école et le réaménagement de la place entre l'école et la salle des fêtes seront avancés.

Les recettes d'investissement

La commune estime le montant des subventions liées aux projets à 107 900 euros.

Le montant des recettes du FCTVA devrait s'élever à 20 000 € en 2023, ce qui correspond en majeure partie aux dépenses d'installation des panneaux photovoltaïques.